



# Parcs Canada

## Évolution de l'Agence depuis le rapport Première priorité

**2008**



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada



# Table of Contents

Message du directeur général de l'Agence Parcs Canada .....	ii
Sommaire .....	iii
Évolution de l'Agence depuis le rapport Première priorité .....	7
Chapitre 1 : Une obligation sacrée.....	3
Chapitre 2 : Vers une culture de conservation.....	3
Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique.....	4
Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation .....	9
Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration.....	10
Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique.....	13
Chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones .....	18
Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées .....	19
Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau.....	22
Chapitre 10 : Interprétation et communication externe .....	26
Chapitre 11 : Jouissance et utilisation appropriée.....	28
Chapitre 12 : Réduire l'empreinte sur l'environnement .....	30
Chapitre 13 : La nécessité d'investir.....	32



## *Message du directeur général de l'Agence Parcs Canada*

### *Rapport 2008 sur le progrès réalisé par l'Agence depuis Première priorité*

Je suis fier de présenter ce rapport qui résume les grandes réalisations de Parcs Canada au sujet des 127 recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et du Plan d'action 2000 sur l'intégrité écologique de Parcs Canada. Cela nous aidera à faire des choix judicieux lors de la planification des prochaines étapes.

Nous avons maintenant ce qu'il faut pour réaliser des gains continus et pour surveiller nos progrès en vue d'améliorer l'intégrité écologique à travers tout le réseau des parcs nationaux, conformément aux attentes de rendement énoncées dans le Plan d'entreprise 2008-2009.

L'intégrité écologique est l'élément clé du mandat de Parcs Canada en ce qui a trait aux parcs nationaux. La législation et les politiques introduites depuis la parution du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique souligne l'importance de maintenir et de restaurer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, en plus d'étendre le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin d'y inclure des exemples représentatifs de toutes les régions naturelles du Canada.

L'intégrité écologique est un élément fondamental, si on veut offrir à la population canadienne la possibilité de découvrir les parcs nationaux et de s'y instruire. Les expériences exceptionnelles offertes aux visiteurs et leur sentiment d'émerveillement sont étroitement liés à l'intégrité des ressources naturelles dans des milieux écologiquement sains. Les possibilités de mieux connaître la nature et les efforts déployés par Parcs Canada et ses partenaires pour maintenir et améliorer l'intégrité écologique sont très importants; ils permettent à la société canadienne d'apprécier la nature et de comprendre à quel point il est pertinent de la conserver.

À Parcs Canada, nous sommes tous fiers des projets accomplis dans le cadre de notre mandat. Je suis heureux de souligner, dans ce rapport, l'ampleur de nos réalisations en ce qui a trait à l'intégrité écologique.

Alan Latourelle  
Directeur général de l'Agence Parcs Canada



## Sommaire

L'Agence a respecté les engagements qu'elle avait pris dans son Plan d'action 2000 dans quatre secteurs : placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques; créer des partenariats pour l'intégrité écologique; axer la planification sur l'intégrité écologique; et renouveler Parcs Canada pour appuyer ses objectifs en matière d'intégrité écologique.

Parmi les réalisations récentes qui ont trait à l'établissement des parcs, mentionnons l'agrandissement du territoire de la réserve de parc national du Canada Nahanni, dont la superficie a été portée à environ 30 000 kilomètres carrés. Il s'agit donc d'un territoire protégé six fois plus grand qu'à l'origine, dont la taille peut être comparée à celle de l'île de Vancouver, caractérisé par des paysages saisissants comme le plateau Ram, le karst de Nahanni Nord, le plateau Tlogotsho, le chaînon Ragged et le lac Glacier. Cet agrandissement permet également d'assurer la protection de la majeure partie du bassin hydrographique de la Nahanni et d'offrir aux visiteurs l'occasion de découvrir la culture autochtone en vivant de nouvelles expériences hors du commun. De plus, cette initiative se traduit par une augmentation de près de dix pour cent du territoire protégé par le réseau des parcs nationaux du Canada. La signature d'une entente entre le Canada et l'Ontario en vue de l'établissement de l'aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur, d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés, et la création de la réserve de parc national du Canada des Monts-Torngat, en 2008, méritent également d'être soulignées. Ces mesures contribuent à protéger la faune, la biodiversité et les processus naturels du Canada, qui nous valent d'avoir de l'air et de l'eau propres.

Des efforts accrus ont aussi été déployés pour améliorer les rapports sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. En effet, une politique oblige maintenant chaque parc national à rendre compte de l'état de son intégrité écologique tous les cinq ans, en se fondant sur l'information recueillie dans le cadre de programmes de surveillance continue. En plus de porter sur la situation de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, le Rapport sur l'état du parc constitue un mécanisme de reddition de comptes dont peuvent se servir les directeurs des unités de gestion pour faire le point auprès du DGA sur le respect des attentes de rendement énoncées dans le Plan d'entreprise de l'Agence relativement au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique, de même que sur d'autres volets du programme axés notamment sur la gestion des ressources culturelles, l'expérience du visiteur ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public. Les enjeux liés à l'intégrité écologique dégagés dans ces rapports forment la base de l'examen quinquennal des plans directeurs.

Afin d'appuyer l'examen quinquennal des plans directeurs, Parcs Canada a mis à jour et publié en 2008 un guide de la planification de la gestion, qui précise les fondements juridiques et stratégiques de la planification de gestion dans les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux que l'Agence possède ou gère. Le guide souligne également que les directeurs d'unités de gestion sont comptables au DGA au sujet de la planification et de l'établissement de rapports relativement à l'approche intégrée de concrétisation du mandat de l'Agence : protection, éducation du public et expérience du visiteur. Le guide comprend des sections sur les stratégies clés et les approches de gestion propres à un secteur, qui présentent des objectifs, des buts et des activités de gestion prioritaires pour chaque



enjeu. À l'avenir, tous les parcs qui entreprendront la rédaction d'un plan directeur devront se conformer au *Guide de la planification de gestion 2008*.

La mise en place d'un système pleinement fonctionnel de surveillance de l'intégrité écologique et d'établissement de rapports permettra de réunir les connaissances nécessaires pour rendre compte de manière uniforme du maintien et de l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Le programme de surveillance de l'intégrité écologique et d'établissement de rapports mise sur l'expertise des spécialistes des parcs, des communautés locales, des bénévoles et des partenaires autochtones pour recueillir et interpréter l'information. Les six à huit indicateurs d'intégrité écologique établis pour chaque parc national servent à mesurer la santé des parcs nationaux du Canada, puisqu'ils permettent de rendre compte de l'état et de la tendance (en voie d'amélioration, stable ou en voie de détérioration) au fil du temps. L'Agence a créé et doté 54 nouveaux postes en sciences et 22 nouveaux postes en éducation du public dans le but d'appuyer la surveillance et la restauration de l'intégrité écologique de même que l'amélioration de l'éducation du public et de l'expérience du visiteur. Ensemble, ces mesures visent à maximiser la capacité de Parcs Canada de mettre en œuvre ses initiatives de manière uniforme et durable, conformément aux observations faites par le Bureau du vérificateur général du Canada dans le rapport de 2005 de la commissaire à l'environnement et au développement durable.

D'autres outils d'orientation stratégique et opérationnelle destinés à régir les activités de gestion active et de restauration ont récemment été élaborés, notamment les *Principes et lignes directrices pour la restauration écologique dans les aires naturelles protégées du Canada* (2007), une co-publication de l'Agence Parcs Canada et du Conseil canadien des parcs, la *Directive sur la gestion des populations d'espèces sauvages surabondantes* (2008) et le *Plan national de gestion du feu* (2008). La mise en œuvre de ces outils a permis d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. Par exemple, la réintroduction des processus naturels, comme le feu ou les « brûlages dirigés » dans le paysage, est souvent l'un des buts de la restauration écologique. Depuis 2002, dans le parc national Kootenay, des activités de déboisement et de brûlage dirigé ont permis de remettre en état quelque 200 hectares de terres situées près d'un terrain de camping très fréquenté, les rendant plus hospitaliers pour le mouflon d'Amérique et pour d'autres espèces qui préfèrent un habitat de forêt dégagée et de prairie. Le radio-repérage des mouflons révèle que l'espèce est de retour dans les secteurs restaurés après des décennies d'absence. La restauration écologique de ce secteur a amélioré les indicateurs de l'intégrité écologique du parc national Kootenay.

La mise en place du système de surveillance de l'intégrité écologique et d'établissement de rapports de même que les nouvelles politiques et orientations opérationnelles aident l'Agence à respecter les engagements décrits dans son Plan d'entreprise concernant le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique dans tous les parcs nationaux. Cependant, l'Agence Parcs Canada ne peut à elle seule arriver à ces fins. Elle collabore donc avec une foule de partenaires, notamment les représentants du Partenariat fédéral sur la biosystématique, et avec des centres de données sur la conservation, comme NatureServe, pour assurer l'uniformité des données compilées en biologie et les rendre accessibles partout dans l'Agence et dans les ministères fédéraux. L'Agence conclut également des partenariats avec des universités et des centres d'excellence, comme le Réseau canadien des codes à barres, dans le but d'appuyer la recherche



et les résultats scientifiques qui sont compatibles avec ses priorités en matière de protection du patrimoine naturel. L'entente conclue par Parcs Canada avec l'organisation Conservation de la nature Canada en 2005 vise l'acquisition de terres privées, qui sont essentielles au maintien de l'intégrité écologique dans certains parcs. De plus, l'Agence collabore avec l'Association de l'industrie touristique du Canada et la Commission canadienne du tourisme dans le but de livrer des messages cohérents sur l'intégrité écologique aux praticiens de l'industrie touristique.

Les partenariats interagences solides sont caractéristiques des efforts déployés par Parcs Canada pour assurer la protection et le rétablissement des espèces en péril. Ainsi, au parc national et lieu historique national du Canada Kejimikujik, un programme d'intendance innovateur contribue à éviter l'extinction de certaines espèces en péril. Avec l'aide de bénévoles, on cherche à y améliorer des populations très réduites de tortues mouchetées. Depuis 2005, plus de 200 bénévoles ont participé à des activités de surveillance des nids pour protéger les œufs contre les prédateurs et ont offert une protection accrue aux tortues nicheuses. Ces bénévoles ont consacré près de 10 000 heures à des activités de restauration. Partout au pays, Parcs Canada collabore en outre avec des collectivités locales, notamment avec la population et des gouvernements autochtones, des bénévoles de même que des partenaires et des groupes d'intervenants afin de protéger et de rétablir des espèces en péril dans le grand écosystème des parcs. C'est là un bon exemple de l'application de l'approche intégrée à la protection (grâce aux efforts de restauration écologique), à l'éducation du public et à l'expérience du visiteur.

Parcs Canada s'est engagé à améliorer ses rapports et ses activités de coopération avec les peuples autochtones. L'Agence a ainsi créé un Secrétariat aux affaires autochtones en 1999 et établi un Comité consultatif autochtone chargé de la conseiller sur des questions stratégiques pertinentes. Parcs Canada conserve comme priorité de permettre aux Autochtones d'éclairer tous les aspects de la gestion des parcs nationaux. Par exemple, en 2007, le parc national des Îles-du-Saint-Laurent a eu l'honneur d'être invité à participer à une cérémonie du feu fumant, riche tradition mohawk qui vise à bâtir la confiance et le respect de même qu'à établir de nouveaux rapports de travail entre les cultures. Depuis, nous avons intégré le point de vue des Autochtones, en tenant compte des connaissances traditionnelles autochtones dans le processus décisionnel relatif à la gestion des ressources, à l'expérience du visiteur et à l'éducation. L'Agence continuera de chercher à renforcer et à approfondir ses relations avec les peuples autochtones, à l'intérieur et autour des parcs nationaux, et prendra à cette fin des initiatives pour inciter les Autochtones à se rapprocher de nouveau de leurs paysages culturels traditionnels.

Le rapport 2008 *Agir sur le terrain II – Travailler avec les Canadiens pour améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* donne d'autres exemples d'intendance partagée au pays et présente une foule d'approches créatives et innovatrices que les employés des parcs et les partenaires de l'Agence adoptent pour relever des défis spécifiques associés à l'amélioration et au maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada. De plus, le rapport *Agir sur le terrain II* permet à l'Agence de respecter l'engagement qu'elle a pris en 2005 devant la commissaire à l'environnement et au développement durable de produire périodiquement des documents d'intérêt public pour rendre compte de l'amélioration ou du maintien de l'intégrité écologique.



Pour continuer d'obtenir des résultats aussi positifs malgré des facteurs internes et externes comme le changement climatique et l'évolution du milieu social, l'Agence investira 90 millions de dollars au cours des cinq prochaines années dans le but de respecter les engagements contenus dans le Plan d'entreprise 2008-2009. Les futures initiatives « sur le terrain » tireront parti du programme de surveillance et d'établissement de rapport, des outils d'orientation stratégique et des partenariats en place pour améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Ces initiatives permettront à Parcs Canada de continuer d'inciter les Canadiens à approfondir leur connaissance des aires protégées patrimoniales du Canada et à s'en rapprocher.

Grâce à ces activités, Parcs Canada sera en bonne position pour faire face aux défis à venir en ce qui a trait au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada et pour profiter des possibilités qui se présenteront. Il en résultera des écosystèmes sains, dont les Canadiens pourront encore profiter pendant des générations. La prestation intégrée du mandat de Parcs Canada (protection, éducation et expérience du visiteur) aidera les parcs nationaux à conserver leur pertinence aux yeux de tous les Canadiens.



## Évolution de l'Agence depuis le rapport Première priorité

Ce rapport décrit la progression de l'application des mesures déjà prises, celles prises en ce moment ou qui seront prises dans l'avenir, et ce, en réponse aux 127 recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Les renseignements sont présentés sous forme de tableaux, selon l'ordre des chapitres du rapport de la Commission. On y trouve une entrée pour chaque recommandation, mais par souci de concision, les nombreuses sous recommandations du rapport ne sont pas reproduites ici. Parcs Canada est conscient de l'importance de ces sous recommandations, et les mesures décrites ici visent à les mettre en œuvre aussi bien qu'à appliquer les recommandations principales.

Les tableaux qui suivent comprennent des références au *Plan d'action de Parcs Canada* (2000), sur lequel est basé le rapport *Première priorité* (2001). Dans certains cas, on signale aussi le fait que la recommandation et les mesures connexes sont particulièrement pertinentes relativement à notre engagement de bâtir une culture de la conservation du patrimoine au Canada. Les termes utilisés pour décrire le progrès accompli se définissent comme suit :

- **Terminé** : la mise en œuvre de la recommandation est essentiellement terminée. On considère qu'une recommandation est mise en œuvre lorsqu'elle fait état d'une mesure unique, visant un résultat spécifique, comme l'application d'une loi, etc.
- **Intégrée aux opérations** : on considère que la mise en œuvre d'une recommandation est en cours est intégrée aux opérations de l'Agence et qu'elle ne peut pas être considérée comme « terminée » parce qu'elle exige l'application continue de mesures ainsi qu'une amélioration constante.
- **En progression** : la mise en œuvre de certaines recommandations demande plus de temps. L'utilisation de ce terme signifie que même si certaines mesures ont été prises, la mise en œuvre de la recommandation n'est pas terminée.
- **Pris en compte dans Première priorité (2001)** : dans quelques rares cas, le rapport *Première priorité* (2001) établissait l'approche qu'allait adopter Parcs Canada pour appliquer certaines recommandations s'écartant parfois des suggestions de la Commission sur l'intégrité écologique.



## Chapitre 1 : Une obligation sacrée

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
<b>(1-1)</b> Nous recommandons que la définition suivante soit adoptée pour désigner l'intégrité écologique : « C'est l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance de ses espèces indigènes et ses communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques ».	<b>TERMINÉ</b>	Placer l'intégrité écologique au centre

## Chapitre 2 : Vers une culture de conservation

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
<b>(2-2)</b> Conformément à l'article 16 (1) de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> (1998), nous recommandons que d'ici six mois, Parcs Canada amorce la révision de l'ébauche actuelle de la charte énonçant les valeurs fondamentales de l'organisation en regard de ses objectifs primordiaux et de son mandat fondamental. Pour la Direction générale des parcs nationaux de l'Agence Parcs Canada, ces valeurs fondamentales devraient essentiellement tourner autour de la notion de l'intégrité écologique. Afin de s'assurer que cette charte est bien comprise et adoptée par tous les membres du personnel, tout en reflétant l'objectif premier de l'organisation, Parcs Canada devrait favoriser un processus de participation partant de la base jusqu'aux niveaux les plus élevés ...	<b>TERMINÉ</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(2-3)</b> Nous recommandons que d'ici six mois, Parcs Canada entreprenne d'abandonner le langage des affaires au profit d'un vocabulaire mettant davantage l'accent sur l'intégrité écologique et la conservation.	<b>TRAITÉ DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 2 : Vers une culture de conservation

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
<p>(2-4) Nous recommandons que Parcs Canada adopte un programme détaillé d'orientation et de formation permanentes en matière d'intégrité écologique, le premier volet devant être conclu d'ici 18 mois pour tous les employés actuellement en poste, incluant les contractuels, associations coopérantes, partenaires et autres collaborateurs, comme les exploitants commerciaux à l'intérieur des limites de parcs. Il y aurait lieu d'inclure une telle formation dans le cadre des séances d'orientation à l'intention de tous les nouveaux employés. Au bout de trois ans, demander à un tiers d'examiner le programme d'orientation pour en évaluer l'état et cerner les besoins ultérieurs.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<p>(2-5) Nous recommandons que Parcs Canada examine et évalue sa structure actuelle, en regard de sa capacité à maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux. Quelle que soit la restructuration envisagée, nous proposons que les lignes directrices suivantes soient adoptées en vue de l'atteinte des buts visés pour l'intégrité écologique...</p>	<b>TERMINÉ</b>	Renouveler Parcs Canada
<p>(2-6) Nous recommandons que Parcs Canada prenne les dispositions requises, en relation avec la dotation en personnel et la formation, pour s'assurer que la protection de l'intégrité écologique devienne la préoccupation première de tous au sein de l'organisation, par exemple...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<p>(2-7) Nous recommandons que Parcs Canada améliore les mécanismes d'imputabilité de façon à pouvoir progressivement se rapprocher de l'objectif de protection de l'intégrité écologique ...</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Renouveler Parcs Canada
<p>(2-8) À quelque niveau décisionnel que ce soit, nous recommandons que Parcs Canada adopte un processus de décision transparent, grâce notamment à l'enregistrement officiel des décisions et à l'adoption d'une stratégie visant à communiquer les raisons qui les motivent.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 2 : Vers une culture de conservation

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
(2-9) Nous recommandons que Parcs Canada initie un dialogue interne au sujet de la gestion et du maintien de l'intégrité écologique, grâce aux mesures suivantes...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada

Parcs Canada a mis en place un prix du directeur général pour reconnaître l'excellence en matière d'intégrité écologique. L'Agence propose la mise en place d'un prix du Conseil des ressources naturelles pour l'intégrité écologique. En 2006, nous finirons d'établir les critères et le processus d'attribution, aussi bien pour le prix du directeur général que pour le prix du Conseil des ressources naturelles.

Parcs Canada travaille à la mise en œuvre du *Plan d'action pour protéger le patrimoine naturel du Canada* (2002), qui appelle à la création de dix nouveaux parcs nationaux et à l'agrandissement de trois parcs nationaux existants pour 2008. En temps opportun, nous entreprendrons un examen de notre *Plan de réseau des parcs nationaux* (1997) et nous le mettrons à jour à partir des données scientifiques actuelles en matière de conservation. Le Plan de réseau est axé sur la représentation de chacune des 39 régions naturelles du Canada, en coopération avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Les parcs nationaux proposés sont habituellement situés dans des régions où il n'existe aucun autre type d'aires protégées, ce qui permet de combler certaines lacunes écologiques du réseau actuel des aires protégées de notre pays.



<b>Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(3-1)</b> Nous recommandons que Parcs Canada adopte une démarche de gestion adaptative... pour la planification et la gestion à l'échelle nationale et dans les parcs, de sorte que...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-2)</b> Nous recommandons que Parcs Canada simplifie le processus de planification des parcs... pour...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-3)</b> Nous recommandons que le plan directeur de parc devienne un document essentiellement nouveau de sorte...	<b>TERMINÉ</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse, pour ce qui est de la planification stratégique à l'échelle nationale, un nouveau plan stratégique de gestion du réseau national de parcs en fonction de l'intégrité écologique (recommandation 8-2).	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse un processus de surveillance et d'évaluation obligatoire et officiel (recommandation 6-8) à l'échelle des parcs individuels, qui précède chaque nouveau cycle de préparation du plan directeur du parc en question, en exigeant que chaque parc prépare un rapport sur l'état de son intégrité écologique ainsi que de son grand écosystème aux fins suivantes...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-6)</b> Nous recommandons l'affectation de fonds supplémentaire pour le renouvellement du groupe de planificateurs à l'intérieur de Parcs Canada (recommandation 4-1 et 13-2) qui... <ul style="list-style-type: none"><li>• possède des compétences en sciences de la conservation et en planification pour permettre à Parcs Canada de s'acquitter de son mandat, soit de maintenir et de restaurer l'intégrité écologique des grands écosystèmes des parcs; et</li><li>• possède les compétences requises pour répondre à la nécessité accrue de consulter le public et les autres organismes, tel qu'exigé par la gestion axée sur l'écosystème.</li></ul>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique



<b>Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<p><b>(3-7)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élimine progressivement les énoncés d'intégrité écologique et les plans de conservation des écosystèmes distincts lorsqu'ils feront partie intégrante des plans directeurs de parc révisés (recommandation 3-3). Ainsi, le maintien de l'intégrité écologique deviendra l'objectif fondamental de la planification de la gestion des parcs et le plan stratégique sera explicitement relié à la politique.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<p><b>(3-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse des lignes directrices sur la façon de formuler des objectifs et des indicateurs pertinents pour les parcs individuels, afin qu'il soit possible d'évaluer efficacement les progrès en vue de la concrétisation de la vision écologique et des objectifs du plan directeur du parc. Il est recommandé que des scientifiques de la conservation fassent partie de l'équipe chargée d'élaborer le plan directeur du parc. Des objectifs clairement définis et mesurables permettront d'assurer, d'une part, la mise en œuvre d'une démarche de gestion adaptative. Les objectifs formulés devraient tenir compte des résultats à long terme pour évaluer les progrès en vue de la concrétisation de la vision du parc, et définir des buts à moyen terme prévoyant des actions précises.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique
<p><b>(3-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élabore des lignes directrices nationales et des programmes de formation connexes à l'intention des planificateurs et des gestionnaires supérieurs pour leur permettre de bien comprendre le principal objectif du mandat de Parcs Canada et l'intégrer aux processus de participation du public, et ce, en fonction des critères suivants...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<p><b>(3-10)</b> Nous recommandons que Parcs Canada révises les méthodes et le système actuel de zonage pour pouvoir désigner les divers secteurs à l'intérieur des parcs en fonction principalement de leur importance pour le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique, d'une part, et de leur sensibilité écologique, d'autre part.</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier l'intégrité écologique



<b>Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(3-11)</b> Nous recommandons que, dans un délai de six mois, un arrêté en conseil soit adopté pour convertir les aires de milieu sauvage actuelles (zone 2) en réserves intégrales désignées, tel qu'il est stipulé dans la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> (2000).	<b>EN PROGRESSION</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(3-12)</b> Nous recommandons que le ministre tente, par l'entremise du Bill C-70 ou ses successeurs, de modifier l'article 14 de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> (2000) pour que le ministre soit habilitée à adopter les règlements nécessaires pour la désignation des milieux sauvages plutôt que d'exiger que le comité du Cabinet adopte un arrêté en conseil. Nous recommandons en outre qu'il soit nécessaire d'adopter un arrêté en conseil pour supprimer toute désignation de réserve intégrale en vertu de ces règlements. On trouvera à l'annexe C du rapport de la Commission sur l'IE, le libellé proposé pour le projet de loi C-70.	<b>TRAITÉ DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(3-13)</b> Nous recommandons que Parcs Canada intègre les énoncés d'intégrité écologique et les éléments stratégiques des plans de conservation des écosystèmes dans les plans directeurs de parc révisés (recommandation 3-3), et mette fin à l'utilisation des plans de conservation des écosystèmes et des énoncés d'intégrité écologique en tant que documents distincts.	<b>TERMINÉ</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-14)</b> Afin de s'éloigner du langage des affaires, nous recommandons que Parcs Canada cesse d'utiliser le terme « plan d'affaires » et fasse plutôt référence aux « plans de mise en œuvre » (chapitre 2).	<b>TRAITÉ DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(3-15)</b> Nous recommandons que Parcs Canada modifie la forme actuelle des plans de mise en œuvre (d'affaires) pour qu'ils deviennent aussi des outils d'imputabilité pour le maintien et le rétablissement de l'intégrité écologique. Les éléments tactiques des plans de conservation des écosystèmes devraient être inclus dans le plan de mise en œuvre et formulés dans les plans opérationnels de chaque projet. Il faudrait considérer les plans opérationnels comme des annexes du plan de mise en œuvre.	<b>TERMINÉ</b>	Planifier l'intégrité écologique



<b>Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(3-16)</b> Nous recommandons que Parcs Canada étudie la durée du cycle de planification de la mise en oeuvre afin de la faire correspondre à la durée du cycle de planification stratégique, de sorte que chaque nouveau cycle de planification de la mise en oeuvre lui succède immédiatement et soit guidé par les nouveaux plans directeurs de parc. Cette démarche favorisera de meilleurs liens entre la planification stratégique et la planification de la mise en oeuvre.	<b>TERMINÉ</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-17)</b> Afin de favoriser l'établissement de liens entre les orientations stratégiques et les activités sur le terrain en vue de la concrétisation des objectifs d'intégrité écologique, nous recommandons que Parcs Canada qualifie les plans de travail autonomes de « plans opérationnels » et les joigne aux plans stratégiques et aux plans de mise en oeuvre. Il s'agit simplement d'intégrer les plans opérationnels aux annexes du plan de mise en oeuvre, afin que ce dernier y renvoie explicitement au même titre qu'aux plans directeurs stratégiques du parc.	<b>TERMINÉ</b>	Planifier l'intégrité écologique
<b>(3-18)</b> Nous recommandons que Parcs Canada présente annuellement, pour chaque parc, un rapport annuel sur les progrès réalisés en vue du maintien et de la restauration de l'intégrité écologique, afin que les parcs disposent d'une boucle de rétroaction. Un rapport annuel obligatoire et officiel sur la mise en oeuvre des plans devrait être mis à la disposition du public, à l'aide des mécanismes pertinents. (Il pourrait simplement s'agir d'un recueil des rapports annuels sur les plans opérationnels individuels.) Le rapport annuel sur la mise en oeuvre des plans devrait être bref et conçu pour être facilement intégré dans un rapport quinquennal obligatoire sur l'état de l'intégrité écologique dans le parc (recommandation 3-5), avant le début du cycle suivant d'élaboration du plan directeur de ce parc.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(3-19)</b> Nous recommandons que les éléments fondamentaux d'un nouveau plan stratégique national soient semblables à ceux proposés pour les plans directeurs de parc révisés (voir ci-dessus), mais reportés à l'échelle nationale...	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier l'intégrité écologique



### Chapitre 3 : Planifier l'intégrité écologique

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
<b>(3-20)</b> En ce qui concerne la planification de la mise en oeuvre B l'échelle nationale, nous recommandons que Parcs Canada révise le Plan d'entreprise en adoptant une approche conceptuelle semblable B celle proposée pour les Plans de mise en oeuvre (d'affaires) (recommandation 3-15), afin que les « gammes d'activités » et les « gammes de services » reflètent mieux l'objectif principal des parcs nationaux en matière d'intégrité écologique, et afin de mieux suivre l'affectation des ressources au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique. Élaborer des plans d'entreprise afin d'atteindre les cibles nationales des indicateurs d'intégrité écologique.	<b>TERMINÉ</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(3-21)</b> Nous recommandons, en ce qui a trait à l'évaluation et à la reddition des comptes à l'échelle nationale, que Parcs Canada continue de produire le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> , mais ...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(3-22)</b> À ces fins, nous recommandons que Parcs Canada rehausse le rôle des Centres de services régionaux pour veiller à ce que les activités de planification, de mise en oeuvre, d'évaluation et de reddition des comptes, à l'échelle nationale, régionale et des parcs, soient coordonnées et complémentaires (chapitres 2 et 4).	<b>EN PROGRESSION</b>	Renouveler Parcs Canada

Parcs Canada a établi un programme de surveillance nationale et tenu des ateliers de surveillance à l'échelle nationale pour en guider la mise en oeuvre. Aux fins de la gestion du programme, le Canada a été divisé en six biorégions et un maximum de six indicateurs communs ont été établis pour chacune de ces biorégions. Les parcs nationaux situés à l'intérieur de biorégions travaillent en collaboration avec les partenaires de ces biorégions. Les indicateurs communs seront utilisés pour la production de rapports sur l'intégrité écologique dans le cadre des activités et des cycles de production de rapports à venir.



## Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
(4-2) Nous recommandons que Parcs Canada gère et augmente cette capacité scientifique ...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
(4-3) Nous recommandons que Parcs Canada développe des ententes formelles avec les universités canadiennes, en mettant sur pied un réseau de dix coopératives de recherche en écologie et en gestion des aires protégées (coût évalué à 3 millions de dollars par an; voir le chapitre 13).	<b>EN PROGRESSION</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(4-4) Nous recommandons que Parcs Canada favorise les liens avec les universités et le milieu de l'éducation en...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(4-5) Nous recommandons que Parcs Canada établisse à nouveau ou relance des protocoles d'entente ou des conventions de recherche avec des organismes de recherche gouvernementaux, pour étendre davantage sa capacité scientifique et pour faire en sorte que les projets conjoints obtiennent un financement stable.	<b>TERMINÉ</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(4-6) Nous recommandons que Parcs Canada établisse des ententes de partenariat avec les peuples autochtones intéressés, permettant ainsi aux parcs nationaux de collaborer avec eux dans le but d'augmenter les connaissances sur l'intégrité écologique et d'en améliorer la compréhension au sein des parcs nationaux et des lieux historiques.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(4-7) Nous recommandons que Parcs Canada travaille avec ses partenaires des réseaux de parcs provinciaux, territoriaux et municipaux, avec les universités, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en vue de financer en commun la mise sur pied systématique de Comités consultatifs scientifiques régionaux et de participer à une série de	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique



#### Chapitre 4 : Développer une capacité d'apprentissage et d'éducation

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
forums de recherche sur les parcs, créés sur le modèle ontarien, qui auraient lieu chaque année, partout au Canada.		

Parcs Canada sollicite des conseils de nature scientifique auprès de la Table ronde du Ministre et du Conseil d'experts en sciences et en technologie par le biais du Comité fédéral des sous-ministres adjoints sur les sciences et la technologie. L'Agence a signé les protocoles d'entente avec le Service canadien des forêts, le Musée canadien de la nature, l'Agence spatiale canadienne, le Centre canadien de télédétection, l'Université de la Saskatchewan (Collège de médecine vétérinaire de l'Ouest), le Centre canadien coopératif de la santé de la faune, Nature Serve Canada et le Partenariat fédéral de biosystématique.

#### Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
(5-2) Nous recommandons que, dans les parcs où la situation s'y prête, Parcs Canada adopte une gestion active en vue du rétablissement du feu, à l'intérieur d'un cadre de gestion adaptative, jusqu'à concurrence de 50 pour cent de la moyenne des régimes de feu naturel, en ayant recours aux méthodes suivantes...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
(5-3) Nous recommandons que Parcs Canada participe activement à la restauration d'espèces et dispose des nouvelles ressources requises pour ce faire.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



## Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
<p>(5-4) Nous recommandons que Parcs Canada adopte un ensemble de lignes directrices pour la restauration de sites perturbés, de façon à répondre aux nombreuses questions qui se posent toujours sur le terrain à ce sujet.. Ces lignes directrices devraient prévoir des objectifs quant aux niveaux acceptables de substances toxiques, à la restauration des profils topographiques et aux régimes hydrologiques. Elles devraient également inclure une marche à suivre pour l'enlèvement ou le remodelage de structures historiques, de façon à répondre aux besoins en matière de remise en état des sites.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p>(5-5) Nous recommandons aussi que Parcs Canada crée un fonds exclusivement consacré à la restauration de sites perturbés, dans lequel serait versé un montant de cinq millions de dollars par année, pour assurer la disponibilité de ressources financières sans entrer en concurrence directe avec d'autres projets plus pressants. Ces montants devraient être affectés en fonction d'une liste prioritaire, établie à l'échelle du pays, pour la restauration de sites perturbés dans les parcs nationaux. Puisque le nombre de ces sites est limité, nous recommandons une réévaluation du fonds au bout de cinq ans, aux fins de vérification des résultats.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<p>(5-6) Nous recommandons que Parcs Canada élabore une politique nationale et des lignes directrices définissant ce qu'est une espèce exotique envahissante, en plus de préciser des critères appropriés quant aux méthodes de lutte et d'élimination.</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p>(5-7) Nous recommandons aussi que Parcs Canada améliore la gestion des espèces exotiques en travaillant de concert avec des spécialistes locaux, des musées, des universités et d'autres ministères,</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



## Chapitre 5 : La nécessité de la gestion active et de la restauration

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
afin de surveiller la propagation de nouvelles espèces. En outre, une meilleure gestion des espèces exotiques découlera de la mise en œuvre des recommandations présentées au chapitre 12 au sujet de l'élimination des espèces végétales non indigènes dans les parcs. Afin d'assurer le soutien du grand public en vue de l'élimination des espèces végétales exotiques des parcs nationaux, nous recommandons que Parcs Canada conçoive et mette en œuvre des programmes d'interprétation ainsi que d'autres instruments d'information, tel que recommandé au chapitre 10.		Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(5-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada adopte des lignes directrices concernant la gestion de toutes les espèces faisant l'objet d'activités de prélèvement dans un parc. Nous recommandons également d'interdire toute récolte, à moins que ces directives ne soient respectées. De plus, les activités de récolte, qui sont sous l'autorité de Parcs Canada mais qui ne respectent pas ces directives, doivent cesser. Bien que certains régimes de prélèvement à l'intérieur des limites de certains parcs ne soient pas de sa juridiction, Parcs Canada pourrait tout de même faire connaître et soutenir clairement sa position dans de telles situations. Nous recommandons l'adoption des principes suivants pour établir les lignes directrices en question...	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<b>(5-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada confirme le rôle du contrôle des espèces surabondantes dans les parcs nationaux au moyen d'une gestion active visant à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique, lorsque les conditions suivantes sont respectées...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



La *Loi sur les espèces en péril* a été adoptée par le Parlement en 2002, et les deux tiers de cette loi sont entrés en vigueur en juin 2003. Parcs Canada a mis sur pied un *Programme national pour les espèces en péril* axé sur la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (2002) sur les terres administrées par Parcs Canada. L'Agence s'est engagée à fournir des efforts de collaboration quant à la conservation des espèces et participe activement aux travaux du Conseil canadien de conservation des espèces en péril, de Rétablissement des espèces canadiennes en péril et du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

## Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(6-1)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élabore des directives nationales sur les inventaires écologiques, précisant le type, la portée, les échelles d'intégration et la fréquence de renouvellement des données. Tous les parcs devraient alors réviser leurs inventaires actuels en fonction de ces lignes.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(6-2)</b> Nous recommandons que Parcs Canada intègre les coûts d'élaboration d'un inventaire écologique adéquat au budget de création de tout nouveau parc. Le coût moyen d'un inventaire s'établit généralement à environ 250 000 \$ par parc, ce qui comprend un inventaire de base de la végétation, de la topographie, des unités écologiques, des invertébrés et des plantes vasculaires. On compte actuellement 14 régions naturelles non représentées et cinq parcs du Nord dont les inventaires de base sont inadéquats. La réalisation d'un inventaire de base dans 14 nouveaux parcs et dans les cinq parcs déjà établis dans le Nord coûterait au total 4,75 millions de dollars.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(6-3)</b> Nous recommandons que Parcs Canada mette sur pied un fonds de recherche d'un million de dollars par an destiné à l'étude des problèmes émergents qui menacent l'intégrité écologique, mais qui surviennent en dehors des cycles réguliers de l'élaboration des plans directeurs et des plans d'affaires. Le Bureau national devrait administrer ce fonds et les demandes devraient être évaluées en fonction d'un examen par les pairs et de l'urgence de la situation.	<b>TERMINÉ</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
(6-4) Nous recommandons que Parcs Canada intègre la surveillance au cadre d'imputabilité en matière de gestion. Nous recommandons plus précisément que...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
(6-5) Nous recommandons que Parcs Canada développe davantage le programme de surveillance et d'évaluation écologiques dans les parcs nationaux. Plus précisément, nous recommandons les mesures suivantes...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
(6-6) Nous recommandons que Parcs Canada appuie les projets de surveillance permanents à l'échelle régionale et nationale en assurant la surveillance des données à l'échelle des parcs de la façon suivante... <ul style="list-style-type: none"><li>• Constituer une enveloppe distincte de surveillance de l'intégrité écologique...;</li><li>• Collaborer avec d'autres organismes, l'industrie, les universités; et</li><li>• Créer une bibliothèque de référence des protocoles de mesures et de cibles...</li></ul>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada  Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(6-7) Pallier l'absence d'un programme de surveillance de la qualité de l'air en constituant un réseau de six postes de surveillance dans les parcs nationaux, et ce, en collaboration avec la Direction de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada.	<b>EN PROGRESSION</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(6-8) Nous recommandons que Parcs Canada établisse, pour chacun des parcs, un rapport récurrent de surveillance de l'état de son intégrité écologique. On peut prendre comme exemples le rapport sur l'état de l'écosystème de la grande région de Fundy ou celui sur le parc national des Lacs-Waterton ( <i>State of the Crown of the Continent Report</i> ). Comme l'indique la recommandation 3-3, ces rapports devraient être rédigés tous les cinq ans, avant la revue des plans directeurs des parcs. En outre, ils devraient être soumis à un examen ou à une vérification par des tiers et mis à la disposition du public, dans le cadre d'un processus d'information	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



## Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
annuel. En se fondant sur ce rapport, le plan directeur du parc révisé devrait renfermer des solutions, sous formes d'orientations et de mesures de gestion, en réponse à l'état de l'intégrité écologique du parc (chapitre 3). Le rapport sur l'état d'un parc donné devrait comprendre ce qui suit...		
<b>(6-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada continue de produire le <i>Rapport national sur l'état des parcs</i> , en apportant les changements suivants. Le ministre devrait réitérer que l'objectif principal du rapport sur l'état des parcs est de renseigner sur l'intégrité écologique, peu importe si celui-ci englobe d'autres renseignements. En outre, le <i>Rapport sur l'état des parcs</i> devrait être...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(6-10)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élabore une démarche officielle et rigoureuse de cueillette des données pour les rapports sur l'état des parcs. Plus précisément, nous recommandons que Parcs Canada...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(6-11)</b> À la lumière du fait que les données et l'information diffèrent, nous recommandons que Parcs Canada définisse formellement l'information requise à des fins de gestion avant de mettre en œuvre un programme de cueillette de données. Parcs Canada devrait aussi définir formellement les besoins en information en se renseignant sur les besoins des utilisateurs, sur le niveau de précision requis, sur la mesure dans laquelle l'information doit être à jour et sur les échelles requises. Il faudrait effectuer l'analyse des besoins en information dans chaque parc à l'aide du modèle établi dans le parc national Jasper (Thomlinson, 1997).	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<b>(6-12)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse un système d'archivage et de gestion des données à l'échelle du réseau des parcs nationaux. Cette démarche pourrait comprendre les étapes suivantes...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<p><b>(6-13)</b> Nous recommandons que Parcs Canada confie aux directeurs d'Unité de gestion la responsabilité d'assurer la protection des données écologiques et des documents connexes; évalue, dans le cadre de vérifications régulières, l'état des bases de données écologiques et des documents connexes. Dans un premier temps, Parcs Canada devrait demander à Statistique Canada d'effectuer une vérification des mécanismes de gestion et de stockage des données.</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p><b>(6-14)</b> Nous recommandons que Parcs Canada présente des renseignements sur l'état des bases de données écologiques dans les parcs nationaux pour publication dans les rapports sur l'état des parcs (national et à l'échelle des parcs).</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p><b>(6-15)</b> Nous recommandons que Parcs Canada conçoive pour tous les parcs un plan de gestion des données, afin d'organiser celles-ci, de les protéger et de les rendre accessibles. Il faudrait considérer ces plans comme un produit fondamental du programme de conservation de l'écosystème, tandis que les plans directeurs d'un parc devraient inclure la stratégie de gestion des données de ce parc.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p><b>(6-16)</b> Nous recommandons que Parcs Canada affecte des professionnels chargés de l'information géographique dans chacun des parcs nationaux afin d'assurer la tenue d'une base de données de qualité et de permettre au public d'y avoir accès. Ces gestionnaires de données devraient travailler en étroite collaboration avec les partenaires externes dans les Centres régionaux de données sur la conservation.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<p><b>(6-17)</b> Nous recommandons que Parcs Canada investisse dans le Réseau canadien de centres de données sur la conservation, sous forme de financement direct, en...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique



## Chapitre 6 : Outils de compréhension et d'évaluation de l'intégrité écologique

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
		Renouveler Parcs Canada
<b>(6-18)</b> Nous recommandons que Parcs Canada rende certaines de ses bases de données accessibles au public dans Internet, en vue d'assurer le maintien des normes sur les données et de permettre aux chercheurs de réaliser des analyses supplémentaires dont Parcs Canada pourrait profiter.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(6-19)</b> Nous recommandons que Parcs Canada rehausse sa capacité de gestion et de partage d'information au Bureau national, dans les centres de services et dans les parcs nationaux, de sorte que Parcs Canada puisse partager des données et de l'information verticalement, à l'intérieur de l'organisation, et horizontalement, avec ses partenaires de l'extérieur, comme suit...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(6-20)</b> Nous recommandons que Parcs Canada participe activement, à titre de partenaire, aux initiatives nationales visant à créer un réseau de ressources sur la biodiversité. La participation de Parcs Canada pourrait revêtir plusieurs formes, par exemple le catalogage de ses bases de données pour les rendre accessibles à l'échelle du réseau ou la participation à la conception de la structure du réseau afin d'assurer qu'il répond aux besoins de Parcs Canada.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique



Le Fonds d'innovation pour l'intégrité écologique et le Fonds pour le rétablissement des espèces en péril permettent aux parcs nationaux de présenter des propositions de recherche sur de nouveaux enjeux. Les propositions sont examinées par des pairs et financées par le Bureau national. En 2004-2005, trente-neuf projets ont été financés.

Parcs Canada a renforcé ses relations avec un certain nombre d'organismes régionaux et nationaux dans le cadre de son approche biorégionale pour la surveillance. Ces alliances touchent notamment le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques, le Centre canadien de télédétection et le Comité canadien de l'inventaire forestier. Grâce à une approche biorégionale, les unités de gestion encouragent des gestionnaires de terrains de leurs biorégions à participer activement à l'élaboration de méthodes de surveillance communes.

Un financement accordé dans le cadre du Budget 2003 a permis à Parcs Canada de conclure une entente avec NatureServe, l'organisme cadre des centres de données sur la conservation qui couvre les 10 provinces ainsi que le territoire du Yukon. Les centres de données sur la conservation réalisent des inventaires biologiques afin de repérer et de documenter les populations d'espèces rares, d'étudier et de classer les communautés écologiques, d'analyser des problèmes de conservation importants, de fournir des produits d'information et des services de conservation sur mesure et de rendre les données largement accessibles au public dans Internet. Chaque centre de données sur la conservation sert de centre de répartition de données scientifiques fiables et récentes sur les plantes, les animaux et les communautés écologiques qui relèvent de sa compétence.

## Chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
(7-1) Afin de favoriser la formation de liens, entre Parcs Canada et les peuples autochtones, fondés sur la confiance et le respect, nous recommandons que Parcs Canada amorce un processus de réconciliation. Grâce à ce processus, Parcs Canada...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(7-2) Nous recommandons que Parcs Canada adopte une politique claire incitant à la création et au maintien de partenariats sincères avec les peuples autochtones du Canada. Grâce à cette politique, Parcs Canada...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
(7-3) Nous recommandons que Parcs Canada, avec la collaboration des collectivités autochtones, conçoive des projets d'éducation qui mèneront à	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité



## Chapitre 7 : Collaborer avec les peuples autochtones

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
une meilleure compréhension mutuelle et à des mesures conjointes en vue de la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Grâce à ces projets d'éducation, Parcs Canada...		écologique
<b>(7-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada assure la protection des sites culturels, des lieux sacrés et des artefacts se trouvant sous sa garde. Pour ce faire, Parcs Canada...	<b>TERMINÉ</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique

Le Fonds de mise en valeur du patrimoine autochtone, créé en 2001, a contribué à l'enrichissement, à la création, au soutien, et à la réalisation de programmes d'interprétation autochtones dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Tous les projets ont été mis sur pied en partenariat avec les groupes autochtones locaux afin de mettre en valeur leurs récits et leur relation avec la terre à l'intention des visiteurs. Parcs Canada a investi plus de 1,1 million de dollars dans ces projets, et les partenaires autochtones y ont injecté 726 000 \$. Au total, trente-huit projets ont été lancés, s'ajoutant au grand nombre de programmes d'interprétation autochtones déjà en cours, programmes élaborés et mis en œuvre par nos partenaires autochtones dans les parcs nationaux de tout le pays.

## Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
<b>(8-1)</b> Nous recommandons que le ministre sollicite la collaboration des provinces et des territoires afin d'achever, d'ici la fin de 2003, la mise en œuvre de l'engagement formel de compléter le réseau canadien des aires protégées, appuyé par les trois Conseils des ministres de l'environnement, des parcs et de la faune en 1992. Nous recommandons également que des mesures soient prises en vue d'élaborer un plan d'ensemble pour un réseau national d'aires protégées en collaboration avec le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires. La Commission sur l'IE	<b>EN PROGRESSION</b>	Placer l'intégrité écologique au centre  Créer des partenariats pour l'intégrité écologique



## Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
n'a pas déterminé les coûts liés à cette recommandation, qui fait intervenir plusieurs instances.		
<b>(8-2)</b> Nous recommandons que Parcs Canada, en collaboration avec les autres instances, réalise une analyse de carences pour les aires protégées à l'échelle du pays, qui sera utilisée en vue de l'achèvement du réseau national d'aires protégées, dont les parcs nationaux sont un élément essentiel. L'analyse de carences doit se fonder sur les principes de biologie de la conservation et sur le maintien de l'intégrité écologique (recommandation 3-4).	<b>PRIS EN COMPTE DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(8-3)</b> Nous recommandons que le ministre élargisse le réseau de parcs nationaux pour assurer la représentation écologique des 39 régions naturelles, selon la définition de Parcs Canada. Nous recommandons également que le ministre assure que des fonds suffisants soient affectés à l'établissement de nouveaux parcs et que ceux-ci disposent de fonds suffisants pour la planification, l'exploitation et la gestion de l'écosystème, non au détriment des fonds affectés aux parcs existants.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre  Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(8-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada négocie des ententes d'établissement de parc faisant du maintien de l'intégrité écologique la première priorité, en établissant par exemple des limites permettant l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique. Il faut également s'assurer que des mesures de collaboration régionales sont en place à l'appui des objectifs d'intégrité écologique.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre  Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(8-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada rehausse le soutien local et la collaboration régionale future relativement aux parcs éventuels, par...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(8-6)</b> Nous recommandons que Parcs Canada augmente les ressources disponibles pour réaliser des inventaires biophysiques et des analyses des grands écosystèmes entourant les parcs, afin d'assurer que	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



## Chapitre 8 : Les parcs nationaux et le réseau canadien d'aires protégées

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	Plan d'action de Parcs Canada (2000)
les limites proposées sont fondées sur les meilleures données scientifiques sur la conservation (recommandations 6-2 et 13-2).		Renouveler Parcs Canada
<b>(8-7)</b> Nous recommandons que Parcs Canada nomme des scientifiques de la conservation au sein des équipes de négociation visant l'établissement des nouveaux parcs, afin qu'ils fournissent des arguments probants sur les limites prévues en fonction des critères d'intégrité écologique. Il faut s'assurer que les planificateurs des parcs et les scientifiques de la conservation ayant participé à l'établissement d'un parc prennent part à la planification préliminaire de la gestion du nouveau parc (recommandation 3-3).	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(8-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada conclue une entente avec les provinces, les territoires et les autres ministères fédéraux afin qu'ils fassent appel à leurs pouvoirs législatifs pour faire obstacle le plus tôt possible aux activités de développement dans les parcs nationaux proposés, dans le but de préserver leur intégrité écologique au cours du processus de planification. Dans le cas de la forêt boréale, par exemple, il faut demander avec insistance aux gouvernements responsables de ne pas accorder de permis de coupe ou d'autres permis d'exploitation dans les parcs nationaux proposés sur les terres fédérales (selon la recommandation du sous-comité sénatorial sur la forêt boréale dans <i>Réalités concurrentes: la forêt boréale en danger</i> , (1999)).	<b>EN PROGRESSION</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique

Par le biais du processus d'étude de faisabilité des nouveaux parcs nationaux, Parcs Canada affecte des ressources à la compréhension de l'intégrité écologique et des principales caractéristiques biologiques des sites proposés pour les nouveaux parcs nationaux. Par exemple, de nombreuses études ont été menées pour déterminer au mieux les limites du parc national Ukkusiksalik et pour en comprendre les caractéristiques biophysiques. Les meilleures données scientifiques ont été utilisées pour redessiner les limites du projet de parc national des Basses-Terres-du-Manitoba et pour repérer les secteurs présentant la valeur de conservation la plus élevée afin de guider l'agrandissement de la réserve de parc national



<b>Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<p><b>(9-1)</b> Nous recommandons que le ministre collabore avec les provinces et les territoires afin de préserver l'intégrité écologique du réseau national, provincial et territorial d'aires protégées par l'entremise d'accords officiels; qu'au cours du processus d'entente, les gouvernements des Premières nations, les municipalités, les organisations non gouvernementales et les industries prennent part aux discussions.</p> <p>Nous recommandons que le ministre élabore un protocole d'entente interministériel fédéral, afin d'appuyer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, en s'assurant que soient conçus des politiques et des plans cohérents en ce qui concerne les terres relevant de la compétence fédérale dans les grands écosystèmes qui englobent les parcs nationaux.</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<p><b>(9-2)</b> Nous recommandons que le ministre demande à ce que le gouvernement du Canada se prévale de son autorité actuelle, dans les limites de sa compétence, en ce qui a trait aux pêches, aux espèces en danger de disparition, aux oiseaux migrateurs, à la pollution atmosphérique à longue distance, aux eaux navigables et à l'évaluation des incidences environnementales, afin d'appuyer le maintien de l'intégrité écologique dans les écosystèmes des parcs nationaux. (Le Sous-comité sénatorial sur la forêt boréale (1999) a recommandé une mesure similaire relativement à la gestion de la forêt boréale.)</p>	<b>EN PROGRESSION</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<p><b>(9-3)</b> À l'échelle provinciale et territoriale, nous recommandons que Parcs Canada se charge d'établir et de maintenir un dialogue suivi entre les gestionnaires supérieurs des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux chargés de la gestion des ressources et des terres, afin de favoriser une coopération accrue en matière de maintien de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux et autres aires protégées. Par exemple...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<p><b>(9-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada, de concert avec les provinces et les territoires s'il y a lieu, accroisse sa collaboration avec les peuples autochtones de deux manières...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité



<b>Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
		écologique
<b>(9-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada participe davantage à des ententes particulières sur la gestion locale des ressources conclues avec des organismes provinciaux ou territoriaux dont la compétence s'étend aux grands écosystèmes des parcs; participe systématiquement aux processus municipaux et régionaux de planification et de réglementation; joue un rôle de soutien à la conservation des terres situées à proximité des parcs....	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(9-6)</b> Nous recommandons que le ministre lance un programme de partenariat national pour protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux, en établissant un fonds de partenariats de 20 millions de dollars par année. Que le fonds de partenariats serve à une gamme plus large d'ententes de collaboration pour aider à maintenir l'intégrité écologique des parcs nationaux et des autres aires de conservation de compétence fédérale, comme les rivières du patrimoine canadien. La Commission sur l'IE recommande que le fonds soit administré par Parcs Canada et que...	<b>EN PROGRESSION</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(9-7)</b> Nous recommandons que Parcs Canada utilise toute la gamme des modèles de collaboration régionale existants pour mettre en valeur le maintien de la biodiversité et des processus écologiques à l'intérieur des grands écosystèmes des parcs dans chaque parc national. Que Parcs Canada évalue l'efficacité de chaque modèle pour sa contribution éventuelle au changement de gestion du territoire en vue de maintenir l'intégrité écologique. Voici des exemples de modèles...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(9-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada forme et entretienne des partenariats avec les Premières nations, les groupes écologistes, les associations coopérantes et le monde des affaires, pour participer à diverses recherches et à des activités de surveillance écologique et de	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une



<b>Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
sensibilisation du public en vue de maintenir l'intégrité écologique des grands écosystèmes qui englobent les parcs.		culture de conservation du patrimoine
<b>(9-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada forme des partenariats avec les fiducies foncières de bienfaisance pour protéger les habitats adjacents aux parcs nationaux canadiens, collabore avec des propriétaires fonciers privés en vue d'acheter des habitats vitaux adjacents à des parcs nationaux ou utilise des servitudes de conservation pour créer des zones de collaboration autour des parcs.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(9-10)</b> Nous recommandons que le ministre exige que Parcs Canada maintienne et mette en valeur l'intégrité écologique des parcs en travaillant en collaboration avec les propriétaires fonciers des terres adjacentes et en participant à la planification régionale de l'utilisation du territoire, aux évaluations environnementales et aux autres processus décisionnels dont les résultats sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité écologique d'un parc national.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique
<b>(9-11)</b> Nous recommandons de modifier la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> (2000) pour incorporer une modification consécutive à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (1992), exigeant du ministre chargé des parcs nationaux d'entreprendre une évaluation environnementale quand des incidences environnementales néfastes sont susceptibles de se produire dans un parc national. (Une évaluation de ce genre pourrait être faite à la suite d'une requête d'un gouvernement provincial ou territorial, de membres du public, ou à la propre initiative du ministre. Le ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral conserverait le pouvoir d'exiger une évaluation environnementale en vertu d'une disposition actuelle de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (1992)). Des propositions pour le libellé précis de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> (2000) sont formulées à l'annexe C du rapport de la Commission sur l'IE.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre



<b>Chapitre 9 : De la plus petite « île » au plus vaste réseau</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(9-12)</b> Nous recommandons que le ministre conseille au gouvernement du Canada de modifier la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (1985) afin de prévoir une exonération fiscale à l'égard des gains en capital résultant de dons écologiques, et de permettre la combinaison « vente et don de terres », sous forme de « vente à rabais ».	<b>TERMINÉ</b>	Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(9-13)</b> Nous recommandons que Parcs Canada utilise le rapport sur l'état des parcs pour mesurer les progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre des objectifs de la <i>Stratégie canadienne de la biodiversité</i> (1995) qui relèvent du mandat de Parcs Canada.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique

Dans le *Plan d'entreprise de Parcs Canada* (2006-2007 à 2010-2011), l'Agence s'engage à mobiliser ses partenaires régionaux et locaux afin d'identifier des stratégies permettant d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Il s'agit notamment d'amener les résidents locaux, les gouvernements, les communautés autochtones ainsi que les industries du secteur touristique (entre autres) à contribuer à l'atteinte de cet objectif. Les plans directeurs des parcs nationaux mettent également l'accent sur la coopération régionale.

Parcs Canada a alloué une partie importante du financement global reçu pour l'intensification des mesures d'amélioration de l'intégrité écologique à deux fonds : 1) le Fonds des thèmes prioritaires et 2) le Fonds d'innovation et de leadership. De façon spécifique, le Fonds des thèmes prioritaires sera utilisé pour financer les projets pluriannuels de parcs nationaux visant la restauration des écosystèmes, les partenariats régionaux, l'amélioration de la compréhension et de l'information des données scientifiques ainsi que la motivation et la mobilisation des Canadiens. Le Fonds d'innovation et de leadership sera utilisé pour financer des projets à court terme axés sur les résultats dans l'un des secteurs prioritaires. Les parcs qui soumettent des propositions dans le cadre de ces fonds doivent tenir compte d'un critère important, c'est-à-dire la mesure dans laquelle ces projets font appel à des partenariats. Un bon exemple de ce genre de participation de partenaires pour le Fonds des parcs prioritaires est le projet de restauration des milieux humides de la Pointe-Pelée. Un autre exemple pour le Fonds d'innovation est l'initiative de collectivité durable de Beaverhills : Gérance de l'écosystème intégral du parc national Elk Island.



<b>Chapitre 10 : Interprétation et communication externe</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
<p><b>(10-1)</b> Nous recommandons que Parcs Canada fasse de l'intégrité écologique l'objet principal des programmes d'interprétation et de communication externe dans son énoncé d'intention à ce sujet. Afin de bien faire état de l'importance de l'intégrité écologique en interprétation, cet énoncé devrait s'appuyer sur une politique sans équivoque à l'effet que les publications, les programmes d'interprétation et les installations au niveau national, régional et local, doivent refléter l'obligation relative à l'intégrité écologique.</p>	<b>TERMINÉ</b>	Planifier pour l'intégrité écologique
<p><b>(10-2)</b> Pour chaque parc, nous recommandons que Parcs Canada élabore une stratégie d'interprétation de l'intégrité écologique et de communication externe qui confirme que l'intégrité est son objectif premier, présente des messages clairs et cohérents au sujet de l'intégrité écologique, prévoit un équilibre entre l'interprétation et la communication externe et formule des buts ainsi que des objectifs quantifiables se prêtant à une évaluation régulière (par exemple, dans les plans de mise en oeuvre et les rapports sur l'état des parcs). Cette stratégie exige que...</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<p><b>(10-3)</b> Nous recommandons que Parcs Canada offre gratuitement (outre les droits d'entrée) des renseignements d'interprétation essentiels à tous les visiteurs des parcs.</p>	<b>TERMINÉ</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<p><b>(10-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élargisse la portée de ses programmes d'interprétation des parcs nationaux, en visant de nouveaux auditoires stratégiques et en ayant recours à d'autres médias, tout en poursuivant avec encore plus de détermination ses efforts auprès des auditoires auxquels ses programmes s'adressent déjà, appuie avec vigueur ses programmes d'interprétation en termes de personnel, de budget et de formation, reconnaisse, de façon tangible, le</p>	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine



<b>Chapitre 10 : Interprétation et communication externe</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
professionnalisme du personnel d'interprétation grâce à un programme de formation national sur l'intégrité écologique, au financement de la recherche et à l'élaboration de programmes de mise en valeur ainsi qu'à la mise en place d'un processus d'avancement professionnel et procure des fonds au profit de programmes d'interprétation et de communication externe, que ce soit pour des travaux de recherche, le personnel ou le renouvellement des programmes, et ce, afin de répondre aux objectifs de l'interprétation. (chapitre 13.) Il faudrait alors...		
<b>(10-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada aborde l'intégration régionale, dans ses programmes d'interprétation, afin de mettre en contexte les messages de protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux à l'échelle régionale, nationale et internationale. Faire de chaque parc un centre régional pour les programmes éducatifs en matière de réseaux d'aires protégées et de gestion d'écosystèmes. Il faudrait alors...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(10-6)</b> Nous recommandons également que Parcs Canada élargisse le rôle des partenaires et y accorde son soutien, spécialement dans le cas des associations de bénévoles, en matière d'interprétation et de communication externe, afin de supporter, sans les remplacer, les professionnels à plein temps.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(10-7)</b> Nous recommandons que Parcs Canada mette fin au marketing des parcs comme des produits de consommation, de même qu'à celui ayant pour but d'accroître l'utilisation globale des parcs ou de faire dévier la demande, au profit des saisons intermédiaires ou encore d'autres parcs dits « sous-utilisés ». Il devrait plutôt concentrer ses efforts sur le marketing social, le marketing de politique et le dé marketing, en ciblant les auditoires appropriés au moyen de messages axés sur l'intégrité écologique.	<b>PRIS EN COMPTE DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	S/O



## Chapitre 10 : Interprétation et communication externe

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
(10-8) Nous recommandons aussi que Parcs Canada travaille avec les organismes régionaux et provinciaux qui s'occupent de marketing de produits touristiques afin de les renseigner sur les pressions qui s'exercent sur l'intégrité écologique à cause des niveaux d'utilisation actuels ou de niveaux accrus, en les invitant à incorporer des messages concernant l'intégrité écologique à leurs programmes de marketing.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Créer des partenariats pour l'intégrité écologique  Développer une culture de conservation du patrimoine

Parcs Canada a conclu une nouvelle entente avec Nature Canada pour la mise en œuvre du programme *Ensemble pour nos parcs*. Dans le cadre de ce programme, on allouera des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ à des clubs de naturalistes en milieu scolaire et communautaire, ainsi qu'à des associations coopérantes. Ces sommes serviront à organiser et à offrir des activités d'apprentissage telles que des causeries en plein air, des randonnées guidées, des activités d'observation de la nature et des programmes spécialement conçus pour les enfants. En offrant un contact privilégié avec la nature, ces activités chercheront à susciter une passion telle que les Canadiens choisiront de devenir des gardiens fidèles, actifs et responsables de l'environnement.

**Parks Canada signed a new agreement with the Nature Canada to implement the *Parks and People Program*. The *Parks and***

Parcs Canada a élaboré des outils comme la vidéo *La voie devant nous : Assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* (2003) afin d'aider les parcs nationaux à travailler avec les intervenants communautaires et régionaux. Un certain nombre de parcs ont fait de grands efforts, comme les parcs nationaux du Gros-Morne, de la Pointe-Pelée et des Îles-du-Saint-Laurent.

## Chapitre 11 : Jouissance et utilisation appropriée

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
(11-1) Nous recommandons que Parcs Canada élabore un programme d'évaluation en bonne et due forme afin d'évaluer les activités pratiquées dans les parcs nationaux en fonction de l'intégrité écologique. Ce programme	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique



<b>Chapitre 11 : Jouissance et utilisation appropriée</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</b>
devrait...		
<b>(11-2)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élimine graduellement les utilisations récréatives inappropriées des parcs nationaux, dès que les occasions se présenteront, y compris celles qui sont jugées non réglementaires (se reporter aussi aux recommandations formulées au chapitre 12). Nota : cette recommandation concerne les activités récréatives et n'englobe pas les activités traditionnelles faisant partie d'une entente relative à l'établissement d'un parc.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre  Planifier pour l'intégrité écologique
<b>(11-3)</b> Nous recommandons que Parcs Canada adopte la gestion de la demande comme politique concrète, appuie davantage la recherche en sciences sociales et naturelles relative à la gestion de la demande et aborde la gestion de la demande dans le plan directeur et les programmes d'interprétation de chaque parc, afin que les visiteurs et les autres auditoires puissent comprendre pourquoi ils devraient appuyer l'idée de gestion de la demande.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l'intégrité écologique  Renouveler Parcs Canada  Développer une culture de conservation du patrimoine
<b>(11-4)</b> Nous recommandons que Parcs Canada élabore une directive nationale pour définir « services de base et services essentiels ». Le libellé proposé est exposé à l'annexe C du rapport de la Commission sur l'IE.	<b>EN PROGRESSION</b>	Planifier pour l'intégrité écologique

L'initiative « Des parcs en santé pour des gens en santé » du parc national de l'Île-du-Prince-Édouard est un exemple de la façon dont Parcs Canada s'efforce d'harmoniser toutes ses activités liées aux trois principaux éléments de son mandat, soit la protection, l'expérience du visiteur et l'éducation, en se fondant sur les intérêts des visiteurs pour **1)** de nouvelles façons de découvrir le parc et **2)** des modes de vie sains. Sur des terrains acquis spécialement à cette fin, les visiteurs seront accueillis et informés de toute la gamme d'expériences offertes dans le parc. Par la suite, des interactions avec le personnel permettront aux visiteurs de mieux comprendre les valeurs patrimoniales spécifiques du parc. On réduira également l'empreinte écologique actuelle en offrant aux visiteurs des services et renseignements avant leur entrée dans le parc national.



<b>Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l’IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d’action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(12-1)</b> Nous recommandons que Parcs Canada forme, au sein du Bureau national ou des Centres de services régionaux, un groupe de planification et de design composé de personnes hautement compétentes, chargées d’élaborer des critères et standards, afin de garantir la qualité écologique de tous les projets d’aménagement dans les parcs nationaux.	<b>PRIS EN COMPTE DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-2)</b> Nous recommandons que Parcs Canada recrute des services professionnels en insistant sur les critères de performance environnementale autant que sur la qualité du design, le coût et le respect du délai de prestation.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(12-3)</b> Nous recommandons que Parcs Canada évalue le réaménagement des installations, des logements et des infrastructures lui appartenant ou que possèdent des exploitants privés ou commerciaux. Voici les principes fondamentaux : ...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-4)</b> À long terme, nous recommandons que Parcs Canada repense, remplace, reconstruise ou élimine les installations et les infrastructures actuelles des parcs nationaux afin d’en réduire l’empreinte écologique. Voici les améliorations proposées...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada ait recours à des systèmes de gestion environnementale dans ses opérations quotidiennes afin de préserver l’intégrité écologique. L’adoption générale d’un système de gestion environnementale pourrait être facilitée...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-6)</b> Nous recommandons que Parcs Canada intègre graduellement des structures, des systèmes énergétiques, des matériaux et des pratiques durables dans la gestion et les activités des parcs. Il existe bien des façons d’appliquer cette recommandation, par exemple...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-7)</b> Nous recommandons que Parcs Canada suive étroitement la mise en oeuvre de la revue de politique d’évaluation environnementale dans tous les parcs nationaux, afin d’évaluer dans quelle mesure elle permet d’améliorer le processus décisionnel quant à l’envergure et	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique



<b>Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l’IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d’action de Parcs Canada (2000)</b>
à la pertinence des projets proposés. De l’examen de politique devrait découler un compte rendu de décisions décrivant les objectifs du projet, évaluant les solutions de rechange (en particulier les solutions ne faisant intervenir aucun aménagement), démontrant la concordance (conformité) avec toutes les politiques pertinentes du parc national et indiquant des mesures pour vérifier si la mise en oeuvre et l’exploitation du projet sont une réussite ou non. Les données découlant de l’évaluation de cette politique devraient servir à améliorer les futurs projets et les futures évaluations environnementales.		
<b>(12-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada adopte le principe d’intégration des aspects environnementaux dans tous les projets, et fasse intervenir des spécialistes en évaluation environnementale dans toutes les phases d’un projet, depuis la conception jusqu’à la construction finale, en partenariat avec le gestionnaire de projet. Pour que l’intégrité écologique puisse devenir l’affaire de tous, il faut qu’il incombe aux gestionnaires de projet, et non aux spécialistes de l’évaluation environnementale, de respecter les objectifs d’intégrité écologique concernant leur projet.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique
<b>(12-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada acquière une meilleure expertise pour comprendre et gérer les effets cumulatifs (chapitre 4).	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(12-10)</b> Nous recommandons que Parcs Canada confère aux parcs nationaux le pouvoir de fixer une date annuelle limite pour l’acceptation des propositions de projet. Ainsi, le personnel affecté à l’évaluation environnementale pourra organiser sa charge de travail et l’on disposera d’un point de référence pour mieux évaluer les effets cumulatifs. Les plans directeurs de parc devraient comporter une évaluation des effets cumulatifs de ces propositions de mise en valeur et indiquer des objectifs quantitatifs à réaliser pendant la durée des plans afin de limiter ces effets (chapitre 3).	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS (TERMINÉ DANS LES PARCS DES MONTAGNES)</b>	Planifier pour l’intégrité écologique Renouveler Parcs Canada



<b>Chapitre 12 : Réduire l’empreinte sur l’environnement</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l’IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d’action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(12-11)</b> Nous recommandons que Parcs Canada offre une formation en évaluation environnementale à tous les futurs gestionnaires de projets et fournisse des occasions de perfectionnement professionnel et de réseautage aux spécialistes.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Planifier pour l’intégrité écologique  Renouveler Parcs Canada
<b>(12-12)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse une politique intégrant officiellement le principe de précaution afin de garantir que le risque pour les écosystèmes des parcs nationaux soit réduit. Les plans directeurs de parc devraient inclure un énoncé décrivant comment le parc appliquera le principe de précaution à la gestion des projets d’aménagement.	<b>TERMINÉ</b>	Placer l’intégrité écologique au centre

Grâce au financement reçu dans le cadre du Programme d’évaluation du leadership de Ressources naturelles Canada, Parcs Canada met en œuvre 22 projets, d’une valeur totale de plus de 3 millions de dollars, qui feront appel à des technologies respectueuses de l’environnement. Ces projets utiliseront des thermopompes puisant l’énergie dans le sol, des systèmes photovoltaïques, des systèmes de chauffage solaires, des aérogénérateurs et des turbines hydroélectriques pour générer de l’électricité, et fourniront des systèmes avancés de contrôle des immeubles pour économiser l’énergie. On estime qu’on pourra ainsi réduire de 800 tonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre, ce qui représente 25 p. 100 de la cible totale de réduction de Parcs Canada.

<b>Chapitre 13 : La nécessité d’investir</b>		
<b>Recommandations de la Commission sur l’IE</b>	<b>État</b>	<b>Plan d’action de Parcs Canada (2000)</b>
<b>(13-1)</b> Nous recommandons que Parcs Canada prenne les étapes initiales énoncées ci-après en vue d’améliorer les mécanismes de gestion et d’imputabilité en matière d’intégrité écologique dans les parcs nationaux, et ce, avant l’affectation de ressources supplémentaires visant à maintenir ou à restaurer l’intégrité écologique.  Les étapes initiales proposées par la Commission sur l’IE contribueront pour beaucoup à redéfinir l’orientation de Parcs Canada, tant sur le plan symbolique qu’opérationnel. Il s’agit de mesures déjà recommandées dans le présent rapport :		Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 13 : La nécessité d'investir

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• nommer un directeur général de l'intégrité écologique à l'échelle nationale afin de communiquer des conseils et de l'information scientifiques au directeur général et au Conseil exécutif de l'Agence (chapitres 2 et 4);</li> <li>• mettre en oeuvre un programme participatif visant à élaborer une charte de l'Agence qui définirait les valeurs fondamentales de l'organisation en ce qui concerne la primauté de l'objectif d'intégrité écologique (chapitre 2);</li> <li>• élaborer et mettre en oeuvre rapidement un programme détaillé et permanent de formation et d'orientation axé sur l'intégrité écologique (chapitre 2);</li> <li>• réviser les lignes directrices sur la planification pour faire de l'intégrité écologique le thème central et prépondérant des futurs plans directeurs de parcs (chapitre 3);</li> <li>• légiférer les aires de milieu sauvage d'au moins deux parcs nationaux en vue de leur conférer une protection légale, et annoncer l'intention de légiférer ainsi les aires de milieu sauvage de tous les parcs d'ici cinq ans (chapitre 3); et</li> <li>• formuler par écrit des lignes directrices visant à réorienter le service des relations extérieures (marketing) pour que l'emphase placée sur le tourisme de masse soit détournée vers le marketing social, le marketing de politique et le démarketing, et que l'accent soit mis sur les messages relatifs à l'intégrité écologique (chapitre 10).</li> </ul> <p>Nous recommandons que Parcs Canada prenne les mesures suivantes pour améliorer la gestion et la reddition de compte en ce qui concerne l'intégrité écologique des parcs nationaux avant d'affecter des ressources supplémentaires au maintien et au rétablissement de l'intégrité écologique.</p> <p>Les premières étapes proposées par la Commission sur l'IE ont été jugées fondamentales B la définition d'une nouvelle orientation pour Parcs Canada tant au plan symbolique qu'opérationnel. Les premières étapes constituent des mesures qui avaient déjà été recommandées dans le présent rapport:</p>	<p><b>TERMINÉ</b></p> <p><b>TERMINÉ</b></p> <p><b>TERMINÉ</b></p> <p><b>TERMINÉ</b></p> <p><b>TERMINÉ</b></p> <p><b>EN PROGRESSION</b></p> <p><b>EN PROGRESSION</b></p> <p><b>PRIS EN COMPTE DANS PREMIÈRE PRIORITÉ (2001)</b></p> <p><b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b></p>	



## Chapitre 13 : La nécessité d'investir

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• renforcer les systèmes pour assurer la transparence, aux yeux du public, des dépenses consacrées à toutes les ressources supplémentaires dans les plans d'affaires et le budget des dépenses, pour qu'il soit possible de repérer facilement les budgets consacrés à la recherche, à la surveillance et à la gestion axées sur l'écosystème, aux fonds de partenariat, aux partenariats élargis avec les Autochtones, ainsi qu'à l'interprétation dans les parcs nationaux;</li><li>• à la suite de l'adoption des étapes précédentes, élaborer un plan stratégique pour aborder les enjeux à plus long terme essentiels à la réorientation du programme des parcs nationaux en vue d'atteindre l'objectif d'intégrité écologique, notamment :<ul style="list-style-type: none"><li>○ un plan budgétaire détaillé pour les dépenses liées à toutes les ressources supplémentaires accordées aux fins de l'intégrité écologique;</li><li>○ des objectifs précis concernant l'obligation de rendre compte de l'exécution du mandat d'intégrité écologique, y compris l'intégration régionale aux niveaux du réseau national des parcs, des unités de gestion et des parcs individuels;</li><li>○ l'établissement de discussions, avec les peuples autochtones, sur la façon d'entreprendre un processus de réconciliation; et</li><li>○ un plan visant à redéfinir les programmes d'interprétation et de communication externe en regard de la primauté de l'intégrité écologique, et visant à rejoindre d'autres auditoires dans le cadre de ces programmes.</li></ul></li></ul>		
<b>(13-2)</b> Nous recommandons que le ministre ... obtienne des ressources supplémentaires pour mettre en oeuvre les recommandations de la Commission sur l'IE suivantes (voir la figure 13-4 du rapport de la Commission sur l'IE pour connaître les montants qui y sont liés)...	<b>EN PROGRESSION</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 13 : La nécessité d'investir

Recommandations de la Commission sur l'IE	État	<i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i>
<b>(13-4)</b> Nous recommandons que le financement pour la création de nouveaux parcs comprenne...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Placer l'intégrité écologique au centre
<b>(13-5)</b> Nous recommandons que Parcs Canada répartisse les fonds affectés aux divers projets en recourant à un système d'enveloppes de gestion financière, l'une de ces enveloppes étant destinée aux activités de recherche, de surveillance et de gestion liées à l'écosystème, à l'échelle nationale et régionale, et une autre enveloppe étant affectée aux projets relevant d'autres secteurs de programme.	<b>TERMINÉ</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(13-6)</b> Nous recommandons que Parcs Canada entreprenne, au cours des deux prochaines années, une étude des infrastructures de chaque parc national afin de déterminer les dépenses en capital requises relativement à ce qui suit...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(13-7)</b> Compte tenu du mandat public de contribuer à la protection, à la conservation et à l'interprétation du patrimoine naturel du Canada et de contribuer à la protection de la biodiversité mondiale, comme le précise la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i> (1998), nous recommandons que Parcs Canada entreprenne des projets pilotes pour adopter une définition révisée des actifs qui tiendrait compte des éléments suivants...	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(13-8)</b> Nous recommandons que Parcs Canada exige des Unités de gestion qu'elles incluent dans leurs plans de mise en oeuvre (Plans d'affaires) un examen précis des répercussions des prévisions et objectifs de recettes sur le maintien et la restauration de l'intégrité écologique.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada
<b>(13-9)</b> Nous recommandons que Parcs Canada permette de faire la distinction entre les décisions de gestion en faveur de l'intégrité écologique et les incidences sur les recettes, en précisant et en faisant savoir que le besoin de protéger l'intégrité écologique fait partie des « circonstances extraordinaires » prévues dans la politique sur les recettes, selon laquelle des exceptions sont permises en ce qui concerne les objectifs au titre des recettes.	<b>TERMINÉ</b>	Renouveler Parcs Canada



## Chapitre 13 : La nécessité d'investir

<b>Recommandations de la Commission sur l'IE</b>	<b>État</b>	<b><i>Plan d'action de Parcs Canada (2000)</i></b>
<b>(13-10)</b> Nous recommandons que Parcs Canada établisse des règles uniformes de comptabilité du coût de revient pour comptabiliser tous les projets ou activités comportant des objectifs de recouvrement intégral des coûts.	<b>INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS</b>	Renouveler Parcs Canada